

**CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2019**

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

AU 31 DÉCEMBRE 2019

---

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1 - 2
ÉTATS FINANCIERS	
BILAN	3
RÉSULTATS ET EXCÉDENT NET	4
FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	6 - 9



## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

### AUX ADMINISTRATEURS DU CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

#### ***Opinion***

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Centre Sportif de la Petite-Bourgogne** (l'organisme) qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, les états des résultats et excédent net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, et des flux de trésorerie conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financier de l'organisme.

#### ***Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées

comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultants d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultants d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.

*TCB Comptables Professionnels Agréés, SENCRL*

Montréal, Québec  
Le 11 août 2020


<sup>1</sup>CPA auditeur, CA, permis #A109986

**CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE****BILAN**

Au 31 décembre	2019	2018
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	177 215	151 638
Débiteurs	24 622	10 898
Subventions à recevoir	25 418	--
	227 255	162 536
<b>Placements (Note 3)</b>	430 338	420 213
<b>Immobilisations corporelles (Note 4)</b>	50 936	64 727
	708 529	647 476
<b>Passif</b>		
<b>À court terme</b>		
Fournisseurs et charges à payer (Note 5)	108 535	97 783
Revenus reportés (Note 6)	161 166	123 548
	269 701	221 331
<b>Revenus reportés - affectation d'origine interne (Note 7)</b>	409 783	409 783
<b>Actifs nets</b>		
Non affectés	29 045	16 362
	708 529	647 476

**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Damien Cussta  Administrateur

Bernardo de Alvarenga  Administrateur

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## RÉSULTATS ET EXCÉDENT NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2019	2018
	\$	\$
<b>Produits</b>		
<b>Subventions et contributions financières</b>		
Contributions financières de fonctionnement (Ville de Montréal)	391 279	383 607
Contributions financières entretien (Ville de Montréal)	101 670	101 670
Contributions financières PIMJ (Ville de Montréal)	4 987	4 000
Mesure 4.2	2 000	--
Fonds Ville-MTESS (Du soccer plein l'été)	2 258	2 145
Politique d'enfant	1 200	2 500
Population active	1 980	1 831
Contribution du programme d'assistance financière aux Centres Communautaires de Loisirs (PAFCCL)	81 187	75 430
Placement carrière été	7 967	5 628
<b>Revenus autonomes</b>		
Revenus d'inscription	369 875	326 707
Location	45 666	35 274
Camp de jour	39 245	37 936
Ventes d'articles et divers	15 958	17 217
Intérêts et revenu de placements	9 550	6 125
	<b>1 074 822</b>	<b>1 000 070</b>
<b>Charges</b>		
20e anniversaire	--	58
Achats d'articles à vendre	6 591	6 156
Amortissement	13 791	17 311
Assurances	2 923	3 836
Certificats	2 938	976
Dépenses - camp de jour	13 903	14 104
Dépenses - gymnase	6 066	5 429
Dépenses - piscine	2 763	8 705
Dépenses de bureau et papeterie	7 813	11 962
Dons	200	200
Entretien et réparations	26 165	30 695
Événements spéciaux et réunions	6 647	5 210
Frais et permis	3 638	2 666
Frais informatiques	11 669	11 320
Honoraires professionnels	24 987	17 376
Honoraires comptables	16 434	16 004
Intérêts et frais bancaires	29 564	20 330
Publicité et promotion	15 907	10 593
Salaires et avantages sociaux	861 269	815 607
Télécommunications	7 338	6 105
Transport et représentation	437	836
Uniformes	1 096	1 253
	<b>1 062 139</b>	<b>1 006 732</b>
<b>Excédent (déficit) des produits sur les charges</b>	<b>12 683</b>	<b>(6 662)</b>
Excédent net - au début	16 362	23 024
<b>Excédent net - à la fin</b>	<b>29 045</b>	<b>16 362</b>

**CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE****FLUX DE TRÉSORERIE**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2019	2018
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (déficit) des produits sur les charges	12 683	(6 662)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement	13 791	17 311
	26 474	10 649
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	(13 724)	(5 679)
Subventions à recevoir	(25 418)	--
Fournisseurs et charges à payer	10 752	(30 864)
Revenus reportés	37 618	7 455
	9 228	(29 088)
	35 702	(18 439)
<b>Activités d'investissements</b>		
Acquisition de placements	(10 125)	(5 661)
Acquisition des immobilisations	--	(7 276)
	(10 125)	(12 937)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>25 577</b>	<b>(31 376)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>151 638</b>	<b>183 014</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>177 215</b>	<b>151 638</b>

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

---

### **Note 1 - Statut et nature des activités**

---

Le Centre Sportif de la Petite-Bourgogne a été constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la loi des compagnies du Québec, et est, par conséquent, exempté des impôts sur les revenus. Le Centre Sportif de la Petite-Bourgogne est un organisme communautaire, financé par la Ville de Montréal (Arrondissement Sud-ouest), pour promouvoir une qualité de vie saine dans un environnement sécuritaire par l'organisation et l'animation d'activités sportives, physiques et de loisirs.

### **Note 2 - Principales méthodes comptables**

---

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### **Comptabilisation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir; si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'inscription aux cours sont constatés à titre lorsque les cours ont lieu. Les cotisations sont constatées dans l'exercice auquel elles se rapportent.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste de présenter dans la trésorerie les soldes bancaires.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif sur leur durée de vie utile estimative, soit à des taux de 20% pour l'équipement et de 30% pour le matériel informatique. Elles doivent aussi être soumises à des tests de dépréciation.

#### **Instruments financiers**

Le Centre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

Les actifs financiers de l'organisme évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse.



**CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE****NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

<b>Note 3 - Placements</b>	2019	2018
	\$	\$
	Coût	Coût
Fonds du marché évalués approximativement 442 944\$ (2018 - 420 213\$)	430 338	420 213

<b>Note 4 - Immobilisations corporelles</b>	2019		2018	
	\$	\$	\$	\$
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur Nette	Valeur Nette
Équipement bâtiment	30 049	27 798	2 251	2 814
Équipement de bureau	27 353	17 707	9 646	12 058
Équipement piscine	20 577	17 365	3 212	4 015
Équipement gymnase	79 211	49 301	29 910	37 387
Matériel informatique	89 741	83 824	5 917	8 453
	246 931	195 995	50 936	64 727

<b>Note 5 - Crédoiteurs et charges à payer</b>	2019	2018
	\$	\$
Les comptes et frais courus à payer comprennent:		
Comptes fournisseurs	23 937	16 343
Salaires et avantages sociaux à payer	19 531	14 995
Vacances à payer	64 703	67 212
TPS et TVQ à payer (recevoir)	(364)	(767)
	108 535	97 783

**Note 6 - Revenus reportés**

L'organisme reçoit des fonds à l'avance pour des programmes qui auront lieu à l'avenir. Ces fonds sont reportés pour correspondre aux dépenses connexes à engager.

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

### Note 7 - Revenus reportés - affectation d'origine interne

Revenus reportés d'affectation d'origine interne comprend quatre réserves qui ont été constituées par des décisions du conseil d'administration. Ces réserves sont créées à même les excédents du fond général et regroupent les éléments suivants aux 31 décembre 2019 :

- **Réserve spéciale** qui sert à couvrir des dépenses extraordinaires (salaires)
- **Réserve contingence** pour équilibrer le budget opérationnel des exercices futurs
- **Réserve fonds stratégique** destinée à la réalisation d'un plan stratégique
- **Réserve fonds d'équipements** destiné à l'achat et le renouvellement d'équipements

L'excédent du fonds général de l'exercice est imputé à la **réserve spéciale** et sert à maintenir un niveau suffisant d'argent équivalent à 3 mois de la masse salariale de l'organisme. L'excédent du fonds général non affecté à la réserve spéciale sera imputé à la **réserve contingence** pour équilibrer les déficits budgétaires des exercices futurs. La cible de la réserve de contingence est établie à un minimum de 50 000\$. Ces dispositions ont été adoptées par résolution unanime du Conseil d'administration le 21 avril 2009.

Sur propositions faites et adoptées par résolutions unanimes du Conseil d'administration le 19 février 2018, il a été convenu de créer une réserve fond stratégique et d'y affecter un montant de 10 000\$ et de créer une réserve fonds d'équipement et d'y affecter un montant de 40 000\$.

La réserve fond stratégique servira au paiement d'honoraires reliés à la réalisation d'un plan stratégique sur cinq (5) ans pour le Centre sportif de la Petite-Bourgogne et la réserve fond d'équipements servira à l'achat, au renouvellement et à l'entretien de l'équipement du Centre sportif de la Petite-Bourgogne.

L'organisme ne peut utiliser ces montants d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

	2019	2018
	\$	\$
Réserve spéciale	201 000	201 000
Réserve contingence	162 668	162 668
Réserve fonds stratégique	6 115	6 115
Réserve fonds d'équipements	40 000	40 000
	409 783	409 783

# CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

---

### Note 8 - Instruments financiers

---

L'organisme est exposé à divers risques par le biais de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une évaluation des risques au 31 décembre 2019.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement et cause une perte financière à l'autre partie.

L'organisme sujet à des concentrations de risques de crédit par le biais de la trésorerie et de ses comptes débiteurs. L'organisme détient la presque totalité de sa trésorerie dans une seule grande banque canadienne. Le risque de crédit maximum est équivalent à la valeur comptable. La direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques de crédit importants.

#### Risque boursier et taux d'intérêt

L'organisme maintient une portion de ses placements dans des fonds en gestion commune et, en conséquence, est sujet au risque lié au cours boursier associé aux fluctuations de prix du marché et aux taux d'intérêt pour ces placements. D'après le niveau de tolérance au risque de l'organisme, un modèle de répartition d'actifs a été développé et mis en place pour les placements, notamment les placements dans les actions.

#### Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des comptes débiteurs et fournisseurs et charges à payer sont quasi égaux à leur valeur comptable étant donné leurs natures à court terme.

### Note 9 - Dépendance économique

---

Les sources principales de revenus du Centre Sportif de la Petite-Bourgogne proviennent de la Ville de Montréal (Arrondissement Sud-ouest) et du gouvernement du Québec par l'entremise du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le centre réside, gratuitement, dans le bâtiment qui est propriété de la Ville de Montréal.

La continuité des opérations est dépendante de l'entretien de cette relation avec la Ville de Montréal.

### Note 10 - Événement postérieur

---

Après la fin de l'année, l'écllosion de la maladie du coronavirus (« COVID 19 ») a conduit les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent la mise en œuvre d'interdictions de voyager, les périodes de quarantaine auto-imposées et la distanciation sociale, ont causé des perturbations importantes aux entreprises à l'échelle mondiale, ce qui a entraîné un ralentissement économique. La durée et l'impact de l'épidémie de COVID 19 sont inconnus pour le moment, pas plus que l'efficacité des interventions monétaires et budgétaires du gouvernement et de la banque centrale vise à stabiliser la conjoncture économique. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer de façon fiable la durée et la gravité de ces développements, ni l'incidence sur la situation financière et les résultats financiers de l'organisme au cours des périodes futures.

Le centre était toujours fermé pour activités à la date du rapport de l'auditeur. On ne sait pas quand les programmes réguliers se poursuivront. Pour aider l'organisme en cas de catastrophe imprévue, l'organisme peut utiliser ses fonds spéciaux, si nécessaire.

Pour régler le problème de la COVID 19, l'organisme a profité de certains programmes d'aide gouvernementale disponibles.